

SECTION 15

DEVIS DIRECTEUR

VUE D'ENSEMBLE : DEVIS DIRECTEUR

Cette section comprend cinq différentes sections de devis, préparées selon les formats DCC (Répertoire normatif, Présentation des sections et Page format). Les numéros de catégorisation de sections sont désignés en 5 chiffres (dans le cas du Répertoire normatif 1995) et 6 chiffres (pour le Répertoire normatif 2004). Ils sont constitués de :

- • Section [15250] [23 07 00] - [CVCA] Isolation mécanique,
- • Section [15260] [23 07 19] - [CVCA] Isolants de tuyauterie,
- • Section [15280] [23 07 16] - [CVCA] Isolants d'équipement,
- • Section [15290] [23 07 13] - Isolants de gaines.
- • Section [07840] [07 84 00] - Coupe-feux et sceaux antifumée

Notez que ces devis ont été numérotés dans la Division 23 - CVCA (d'après le Répertoire normatif 2004). Les sections pour la plomberie (Division 22), les coupe-feu (Division 21), la tuyauterie et l'équipement doivent être renumérotées en conséquence.

Nous recommandons que ces devis soient sélectionnés et incorporés dans les devis de projet pour compléter la conception du système.

Une variété de sections de devis accorde des combinaisons concernant la sélection du système dans la section [15250] [23 07 00], tandis que les sections [15260] [23 07 00], [15280] [23 07 16] et [15290] [23 07 13] permettent une sélection de différents devis pour la tuyauterie, l'équipement et les gaines.

La section [07840] [07 84 00] vise à comprendre les coupe-feu mécaniques ainsi que non-mécaniques. Une coordination doit être réalisée dans les cas où l'équipement mécanique est doté d'équipement coupe-feu intégré (par exemple des diffuseurs coupe-feu).

Les numéros de code du système d'isolation de l'ACIT sont recoupés avec les noms des systèmes mécaniques. L'utilisation de ces numéros de code signifie que vous acceptez les normes du système d'isolation connexes. Toute suppression, modification ou ajout qui ont été jugés nécessaires par le rédacteur de devis et apportés aux normes d'isolation doivent être clairement énoncés dans le devis de projet.

Dans les cas où il faut indiquer le type d'isolation dans le devis, seuls les numéros de code du matériau et les titres génériques tels qu'ils sont indiqués dans le Guide doivent être inscrits. L'entrepreneur aura l'option d'utiliser l'un des produits approuvés qui sont énumérés dans le Guide des meilleures pratiques d'isolation mécanique de l'ACIT, sous le titre connexe.